

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS101

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 25

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« leur coordination »

les mots :

« à la coordination de plusieurs de ces actes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.